

DECISION

D2022-020

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment l'article R. 341-9 ;

DECIDE

Article unique – Délégation est donnée à Madame Hélène SERVENT, secrétaire générale de la Commission d'accès aux documents administratifs, à l'effet de signer, au nom du président de la commission, tous courriers, convocations et décisions se rapportant au fonctionnement administratif et financier de la Commission

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2022



Bruno LASSERRE